

# Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie

## Qualité et Sécurité

Réglementation et Politique de contrôle  
Métrologie - Approbations de modèle



Chaussée de Haecht, 1795

B- 1130 BRUXELLES

Tél. : 02/247.96.11

Fax : 02/245.76.73

<http://economie.fgov.be>

[metrology.approvals@economie.fgov.be](mailto:metrology.approvals@economie.fgov.be)

Numéro d'entreprise: 0314.595.348

## CERTIFICAT D'APPROBATION DE MODELE N° 830.99B.315.13 APPROBATION C. E. E. POUR COMPTEUR D'EAU FROIDE

N° de référence : E63110/SMD-AMG/ RN/34.693

Date: 16/10/2006

Bénéficiaire: - JANZ - Contagem e Gestão de Fluidos, S.A. - av. Infante D. Henrique, 288 - P-1950-421 LISBONE - PORTUGAL  
- RESOPRE SA - Estrada de Chelas, 187 - 1900-151 LISBONE - PORTUGAL

Vu l'arrêté royal du 18 février 1977, modifié par l'arrêté royal du 22 juin 1990 relatif aux compteurs d'eau froide;

Vu les essais effectués par le service de la métrologie;

Le compteur d'eau froide : Janz MST 15050 Qn 15 m<sup>3</sup>/h  
Tagus MST 15050 Qn 15 m<sup>3</sup>/h

identifié par la note descriptive, les plans et les échantillons déposés au Service de la Métrologie, est approuvé sous le signe d'approbation C. E. E. de modèle :

B 99  
315.13



Les caractéristiques du compteur d'eau froide sont :

- dénomination: Janz MST ou Tagus MST
- type: A turbine, jets multiples, cadran sec
- débit maximal: 30 m<sup>3</sup>/h
- débit nominal: 15 m<sup>3</sup>/h
- débit de transition: 3.000 l/h
- débit minimal: 450 l/h
- classe métrologique: B
- perte de pression à Q<sub>max</sub> : 1 bar
- pression maximale de service: 10 bar

- position de fonctionnement et condition de montage: Cadran horizontal - H
- température de service: de 0 à 30 °C
- volume cyclique: 0,25825 l/tour
- portée du totalisateur: 999.999 m<sup>3</sup>
- échelon chiffré: 1 l
- échelon de vérification: 0,2 l
- dimension de l'échelon de vérification: 1,1mm

**Le présent certificat constitue la prorogation de l'approbation 558.99B.315.13 du 09/11/1999 ainsi que les variantes n° 1, 2 et 3.**

La marque de fabrique est:



ou



Le bénéficiaire est autorisé à revêtir les instruments construits conformément à ce modèle du signe d'approbation correspondant.

Le présent certificat est valable jusqu'au 31/10/2016 sauf décision contraire.

L'Attaché,

ing B. NOËL

pour le Conseiller,  
L'Attaché,

ing D. Bils

